



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# LE 8 MARS JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES

## Parlons du sexisme

**Sans ambiguïté  
la CFDT est  
une  
organisation  
syndicale  
féministe de  
longue date !**

**Pour la CFDT  
l'égalité  
professionnelle  
est une  
dimension  
indispensable  
de l'égalité  
femme –  
homme**

**La CFDT  
recherche la  
mise place des  
dispositifs de  
réduction des  
inégalités  
salariales et  
demande une  
enveloppe de  
rattrapage**

Retour sur les lois et décrets



**1907** : La Loi autorise les femmes mariées à exercer une profession séparée, sauf opposition de leur mari et à disposer librement de leur salaire.

**1924** : le Décret énonce : « Les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons »

**1944** : introduction du suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d'être éligibles dans les mêmes conditions que les hommes

**1972** : égalité de rémunération entre les hommes et les femmes introduction du principe « à travail égal, salaire égal ».

**1975** : Interdiction de rédiger une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation de famille

**1983** : La loi du 13 juillet établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**2001** : La loi Génisson, sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre.

**2008** : Loi du 27 mai portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) et reconnaît le harcèlement moral et le harcèlement sexuel comme ayant un caractère discriminatoire, sexiste.

**2014** : Les critères de race et de sexe sont traités de manière similaires dans le droit.

# Le sexisme est - il toujours d'actualité ?



Pour la CDFDT l'égalité professionnelle est une dimension indispensable de l'égalité femme - homme

Le sexisme est contraire aux valeurs de la CFDT

En 2019 la CFDT fait de la lutte contre le sexisme sa priorité

Des décennies après l'obtention du droit de vote ou de l'émancipation juridique, le sexisme reste d'actualité. Si l'égalité entre les femmes et les hommes est garantie par la loi, dans les faits les manifestations du sexisme sont toujours présentes et entraînent des inégalités entre les femmes et les hommes.

## Quelques chiffres

Selon une étude : CSEP / Avis n°2014-0403-001, L'étude sur les relations de travail entre les femmes et les hommes sur la base d'une consultation des salariés de neuf grandes entreprises françaises

80% des femmes salariées considèrent que, dans le monde du travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes (contre 56% des hommes). Dans 70 % des cas, la situation n'a pas été portée à connaissance de l'employeur ou de la direction.

Lorsque c'est le cas, 40 % des femmes actives victimes de harcèlement estiment que l'affaire s'est achevée à leur détriment. Des points confirmés par les personnes ayant eu connaissance de faits de harcèlement, le non-renouvellement du contrat étant alors davantage cité (26 %). A contrario, parmi les femmes victimes déclarant que l'affaire s'est terminée au détriment de l'auteur (35 %), 48 % estiment que celui-ci n'a finalement pas été sanctionné.

Reste que seuls 5 % des situations évoquées par les femmes victimes de harcèlement ont fait l'objet d'un procès devant un tribunal.

Selon les données du ministère de l'intérieur sur la période 2011- 2017, le taux moyen de plaintes des victimes concernant les actes sexistes interdits (injures, menaces violences, etc..) s'élèvent à 2,9 %. Autrement dit, alors qu'une femme sur 2 (40%) indique avoir dernièrement été victime d'une injustice du fait d'être une femme, 1 sur 35 le signale aux forces de police.

Enfin, de 2017, 28398 personnes ont été condamnées pour des infractions correspondant à des actes sexistes, représentant une plainte sur 6 (17%),

## Force est de constater que le droit est peu mobilisé et que la justice condamne peu le sexisme

Autre forme de sexisme celles représentées dans le monde du travail (27% d'écart de salaire en moyenne), dans la répartition des tâches domestiques (réalisée à 72% par les femmes, ou encore dans les pensions de retraites (les femmes touchent une pension en droit direct inférieure de 635€ en moyenne à celle des hommes

Sous l'impulsion de Marie-Andrée Seguin et Dominique Marchal, respectivement secrétaire nationale et déléguée femmes, la thématique des violences sexistes et sexuelles est un axe revendicatif prioritaire à la CFDT

En cette nouvelle année, soyez à nos côtés dans la lutte contre le sexisme.

